

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 20/178



Arrêté portant interdiction de circulation et stationnement. Rue du Valdourbie

Le Maire de Le Vigan

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L2211-1, L 2212-2 et L 2213-1.
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23/05/2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- CONSIDERANT l'incendie du magasin BIOCOOP en date du 14 septembre 2020 et le risque accru de l'effondrement de la toiture
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous

ARRÊTE

ARTICLE 1: rue du Valdourbie

- Le stationnement et la circulation notamment piétonne sont interdits jusqu'à nouvel ordre

ARTICLE 2:

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3:

L'ampliation de cet arrêté est transmise au recueil des actes administratifs

Fait en l'Hôtel de Ville Le 14 septembre 2020 Le Maire Sylvie ARNAL

